

Les violences conjugales confinées pendant la crise ?

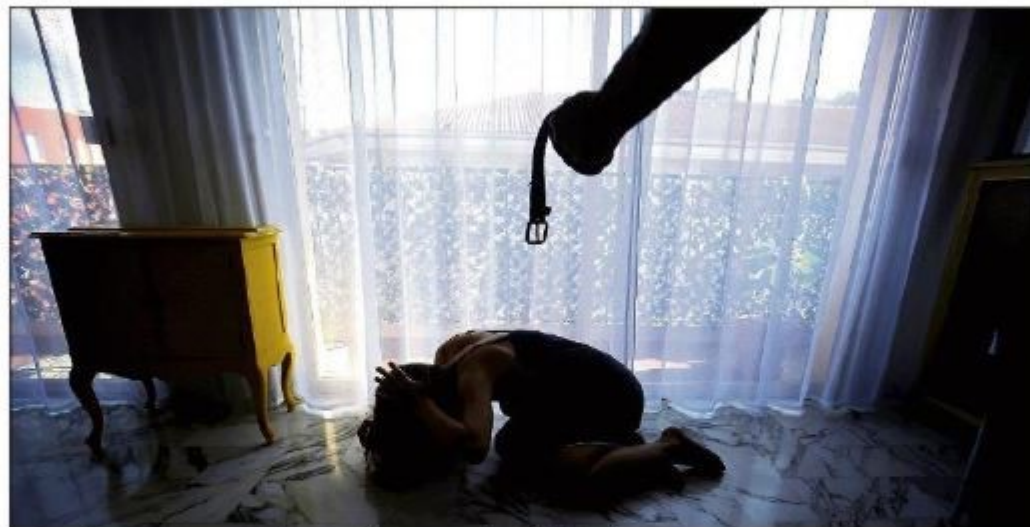
Tant redouté, le confinement n'a pas fait exploser les plaintes, ni déborder la justice à **Monaco**. Mais des femmes en danger ont dû être isolées et les défenseurs des droits restent sur le qui-vive

C'était l'une des plus grandes craintes du confinement. Que le huis clos pèse tant sur le moral que les tensions grimpent et les coups pleuvent dans les foyers. « Quand on a appris le confinement, on s'est dit que certaines situations allaient exploser, que ce n'était pas possible autrement », concède Véronique Segui-Charlot, chef de division à la Direction de l'Action et de l'Aide Sociales (DASO). Alors, oui, des coups pleuvent toujours en toute impunité à Monaco. Comme ailleurs. Mais les efforts combinés de l'État, des associations, de la justice, de la police et du Comité pour la promotion et la protection des droits des Femmes semblent payer. Petit à petit, les tabous s'effritent. Les victimes brisent le silence. Les témoins parlent. Jusqu'à faire trembler les bourreaux ?

S'il faudra plus de recul pour mesurer réellement l'impact du confinement sur les violences faites aux femmes, les premiers indicateurs dressent un tableau moins noir que ce que l'on pouvait craindre à Monaco.

« On n'est jamais à l'abri »

D'un point de vue statistique, aucune plainte n'a été enregistrée par la Sûreté publique durant le confinement et le Parquet étudie trois dénonciations de faits (lire ci-contre). « On a eu finalement assez peu de signalements. Il n'y a pas eu de recrudescence des violences, se félicite la déléguée interministérielle pour les droits des Femmes, Céline Cottalorda. À l'heure d'aujourd'hui, la situation semble apaisée et calme. Bien sûr,



« Les victimes ont souvent honte. Alors que ce devrait être l'agresseur. » (Photo Jean-François Ottonello)

on n'est jamais à l'abri, soit qu'il y ait des situations pas déclarées et qui existent, soit que des situations se déclarent dans le futur. »

Le déconfinement a tout de même éteint une angoisse chez Véronique Segui-Charlot. « On aura plus de facilités à gérer, parce que toute la difficulté en confinement c'était de ne pas avoir accès aux gens, et inversement. » D'où l'importance de maintenir une veille et d'étendre le réseau d'alerte. « À Monaco, on a quand même un maillage assez fort. Quand on apprend quelque chose il y a toujours un relais pour essayer d'intervenir », note Véronique Segui-Charlot.

Les campagnes de communication ayant vocation à se multiplier selon Céline Cottalorda. Le but : « faire sau-

ter les tabous sur ce sujet délicat où, malheureusement, ce sont souvent les victimes qui ont honte. Alors que ce devrait être l'agresseur... »

« Le devoir d'alerter »

Durant le confinement, une boîte mail (☺) gérée par la Sûreté publique a ainsi vu le jour. Les confessions téléphoniques étant presque impossibles pour des victimes contraintes à la promiscuité avec leurs tortionnaires. « L'idée était aussi de sensibiliser les voisins, de dire que si on entendait davantage de cris et qu'on se posait des questions, on avait ce devoir d'alerter », estime Véronique Segui-Charlot, qui gère également l'attribution de logements provisoires d'urgence pour les femmes en détresse

(lire ci-dessous).

Trois femmes ont ainsi été extirpées d'un péril. L'une est toujours dans un refuge ; une autre a regagné son domicile ; la dernière est même « repartie dans son pays d'origine, parce qu'elle n'avait pas de soutien familial et amical ici ». Car au bout de quelques jours, parfois de plusieurs mois, ces femmes reviennent souvent vivre sous le même toit que leurs agresseurs. Des foyers sous tension où des victimes collatérales font l'objet de toutes les attentions de la DASO. « Les enfants sont peut-être moins impactés physiquement, mais psychologiquement ça fait des ravages », prévient Véronique Segui-Charlot.

* sos-violences@gouv.mc (en complément du 17 et du 93.15.30.15). Service accessible 24h/24.

Trois affaires dénoncées à la justice

Depuis le 1^{er} janvier 2020, 22 affaires de violences envers des femmes ont été dénoncées devant la justice à Monaco, dont trois durant le confinement.

« Deux dossiers sont encore en enquête et le troisième, concernant des faits de violences conjugales et de viol qui auraient perduré depuis 2012, a été soumis au magistrat », précise-t-on du côté du Parquet.

Dans les deux premiers dossiers, les victimes ont bénéficié d'un logement provisoire grâce à la Direction de l'Action et de l'Aide Sociales (DASO). Aucune décision de justice n'a été rendue et aucune audience n'a dû se tenir en urgence durant le confinement. Des faits de violences ont été dénoncés le 23 mai, pendant le déconfinement. Ils concernent un couple dans les radars de la justice depuis plusieurs mois.

Dossier :
Thomas MICHEL
tmichel@nicematin.fr